

**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
Le 21 février 2013
Téléconférence
de 13 h à 16 h (HNE)**

NOTE : These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Lorna Martin (présidente), Ron Lehr, Lilli Janzen, Miriam Duff, Erin Crossland, Trish McCracken, Beth Robinson, Blythe Shepard, Michel Lefebvre, Barbara MacCallum (secrétaire)

Excusés : Sara Holland, Marie Cardinal-Picard, George Dunne, Béatrice St-Amand-Doepker, Serge Hall

Absences : Deborah Wood Salter

Mot de bienvenue

- Lorna souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à la réunion.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2013
3. Conflit d'intérêts
4. Éléments d'information
5. Prix Membre honoraire à vie
6. Règlements généraux de l'ACCP (Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif)
7. Règlements généraux de la Section du Manitoba
8. Certificat de supervision
9. Rappels
10. Prochaine réunion
11. Clôture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE.**

2. Adoption du procès-verbal

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2013, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Beth Robinson.
ADOPTÉE.**

3. Conflit d'intérêts

Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettait en situation de conflit d'intérêts.

4. Éléments d'information

Résultats du recrutement pour le Comité de certification

- Quatre mises en candidature ont été reçues pour le Comité de certification.
- Une personne s'est portée candidate à la présidence.

Résultats du recrutement à la présidence de la Division des plaintes du Comité de déontologie

- Lorna a consulté la présidence actuelle du Comité de déontologie au sujet de candidats possibles à la présidence de la Division des plaintes du Comité de déontologie.
- L'annonce de recrutement de bénévoles pour ce Comité restera en vigueur jusqu'au 28 février 2013.
- Il y a une candidature possible pour la Division des plaintes du Comité de déontologie.
- On mettra en place un programme de mentorat à l'intention des nouveaux membres du Comité.

Congrès de recherche

- Le premier Congrès de recherche de l'ACCP s'est tenu les 16 et 17 février 2013.
- L'événement fut organisé conjointement par l'Université d'Ottawa et l'ACCP.
- Bien que le nombre de participants ait été moins élevé que prévu (70 au lieu de 150), la taille du groupe s'est bien prêtée à ce genre d'événement.
- Le Congrès fut fort apprécié des participants.
- On a eu droit à des présentations de calibre relevé, à de splendides possibilités de réseautage et les séances de présentation par affiches furent très précieuses pour les étudiants.
- Nicole Maurice (chef de bureau de l'ACCP) a fait un travail remarquable d'organisation de l'événement et de soutien du congrès sur place.

5. Prix Membre honoraire à vie

- Maria De Cicco (présidente de l'ACCP de 2007 à 2009) a été mise en nomination pour le Prix Membre honoraire à vie.
- Cette nomination requiert une approbation des 2/3 du Conseil d'administration.
- Dans un document distinct, le résumé des contributions de Maria fut distribué aux membres du CA.
- Maria De Cicco est membre de l'ACCP depuis 1994; elle participe activement et depuis bien des années à la promotion de la profession de conseiller, aussi bien à l'échelle provinciale que nationale.
- Elle a reçu de nombreux prix de la part de la QCA (Quebec Counseling Association) et de l'ACCP.
- Maria est une supportrice passionnée de l'ACCP et a travaillé sans relâche au cours de sa présidence pour faire en sorte que l'Association reste accessible à tous les membres dans les deux langues officielles.
- C'est une remarquable ambassadrice de l'Association et de la profession du counseling.

Résolution : Décerner à Maria De Cicco le Prix Membre honoraire à vie.

Proposée par Ron Lehr. Appuyée par Miriam Duff.

6. Règlements généraux et constitution révisés de l'ACCP

- La version révisée des règlements généraux de l'ACCP a été examinée par le conseiller juridique, le Comité de gouvernance et le Comité de direction.
- On a élaboré une FAQ.
- Les membres du CA ont reçu, dans un document distinct, la FAQ et les Règlements généraux.
- Les règlements généraux doivent être approuvés par le CA avant de passer à l'étape suivante, soit la diffusion de l'information auprès des membres.
- La modification la plus importante porte sur le rôle du président sortant et du président élu (désigné).
- En raison de l'exigence de la nouvelle Loi fédérale sur les organisations à but non lucratif prévoyant que les administrateurs sont élus au moins tous les quatre ans, le président sortant de l'Association ne peut pas conserver son statut de membre votant au sein du Conseil, car il ou elle serait alors dans sa 5^e année de mandat au moment de devenir président sortant.
- Ce problème fut résolu en modifiant les Règlements généraux pour indiquer que le président élu n'a pas le droit de vote durant la première année de son mandat et que le président sortant n'a pas le droit de vote durant la sixième année de son mandat.
- Le président élu et le président sortant ont tous deux droit de vote dans le cadre du Comité de direction.
- Il n'est pas expressément obligatoire d'inclure dans les Règlements généraux l'exigence du diplôme de maîtrise pour la certification. Dans leur nouvelle version, les Règlements généraux énoncent la même information que ce que l'on trouve dans la version actuelle.
- On trouve encore dans les nouveaux Règlements généraux l'énoncé : « Les personnes qui détiennent le titre de Conseiller canadien certifié (CCC) et un diplôme universitaire ou une expérience et une formation équivalentes et conformes aux normes et à la déontologie professionnelles de l'Association, telles que confirmées par le Registraire. »
- Les exigences précises sont énoncées dans le cadre des politiques de certification.
- Ainsi, le Comité de certification jouit d'une certaine souplesse lui permettant de suggérer des modifications aux critères de certification sans que l'on doive modifier les Règlements généraux.
- Les modifications importantes aux exigences imposées au titre de CCC doivent être approuvées par le Conseil d'administration.
- Lorna Martin remercia tous ceux et celles qui ont participé à ce long travail de minutie.

Résolution : Approuver les Règlements généraux révisés de l'ACCP et recommander qu'ils soient transmis aux membres pour examen.

**Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE**

7. Règlements généraux de la Section du Manitoba

- Miriam Duff rapporta que la Section du Manitoba enregistre une croissance et compte maintenant plus de 40 membres.
- La Section a tenu sa première AGA le 20 janvier 2013.
- Les règlements généraux de la Section du Manitoba ont été examinés par le Comité de direction, soumis au vote des membres de la Section et nécessitent maintenant l'approbation du CA.

Résolution : Approuver les règlements généraux de la Section du Manitoba.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Trish McCracken.
ADOPTÉE**

8. Exigences relatives au certificat de supervision

- Les exigences relatives au Certificat de supervision (CCC-S) ont été examinées et approuvées par la présidence du Comité de certification et par le Comité de direction.
- Les exigences doivent maintenant recevoir l'approbation du Conseil d'administration.
- Le document décrivant les exigences fut distribué dans un document distinct aux membres du CA.

Résolution : Approuver les exigences du certificat de supervision.

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Ron Lehr.
ADOPTÉE**

9. Rappels

- La réunion de mars 2013 du CA a été annulée.

10. Prochaine réunion

- La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le 18 avril 2013 à 13 h (HNE).

11. Clôture de la réunion

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE**

Présidente

Date

RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2013, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Beth Robinson.
ADOPTÉE.**

Résolution : Décerner à Maria De Cicco le Prix Membre honoraire à vie.

**Proposée par Ron Lehr. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE**

Résolution : Approuver les Règlements généraux révisés de l'ACCP et recommander qu'ils soient transmis aux membres pour examen.

**Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE**

Résolution : Approuver les règlements généraux de la Section du Manitoba.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Trish McCracken.
ADOPTÉE**

Résolution : Approuver les exigences du certificat de supervision.

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Ron Lehr.
ADOPTÉE**

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE**

Résumé des mesures à prendre

Numéro de la tâche	Référence au procès-verbal	Tâche	Date	Responsabilité
1	6	Traduire les règlements généraux et la FAQ et les afficher pour que les membres puissent les examiner	Le 1 ^{er} avril 2013	Siège social